

**PARTIE CENTRALE :
contournement de
Froidmont-Cohartille
par le fuseau long Est**

**La RN2 actuelle devient
l'itinéraire de substitution
pour les véhicules lents**

En octobre 2023, l'État a retenu le fuseau long Est pour le contournement de Froidmont-Cohartille en s'appuyant sur le bilan de la concertation qui s'était déroulée du 5 au 30 juin 2023. Depuis, les études ont été poursuivies pour préciser le tracé, en tenant compte le plus possible des attentes exprimées par les habitants.



Vue 3D générale



Le raccordement sud du contournement a été redessiné. Un giratoire est créé pour faciliter la desserte locale et l'accès aux entreprises

Emprises estimées : environ 24 hectares (tracé neuf et bassins d'assainissement)

Le giratoire RN2-RD511 initialement proposé est remplacé par un passage inférieur (pont au-dessus de la RD). Il permet la circulation des bus scolaires et l'accès aux terres agricoles à l'est du contournement

Les accès agricoles concernés par le contournement ainsi que la desserte de la ferme de Luvry seront rétablis

Plusieurs solutions de franchissement de la Souche et du marais de la Souche (zones humides) en s'éloignant vers l'Est ont été étudiées. Au regard de leurs impacts très élevés en termes d'environnement et de coûts, le choix a dû être fait d'un tracé restant proche du lieu-dit Le Moulin. Des écrans anti-bruit seront implantés à cet endroit.

LES COÛTS ESTIMÉS
(en millions d'euros – M€ – toutes taxes comprises aux conditions économiques 2025)

PARTIE SUD et PARTIE NORD	PARTIE CENTRALE (contournement de Froidmont-Cohartille)
58 M€	40 M€

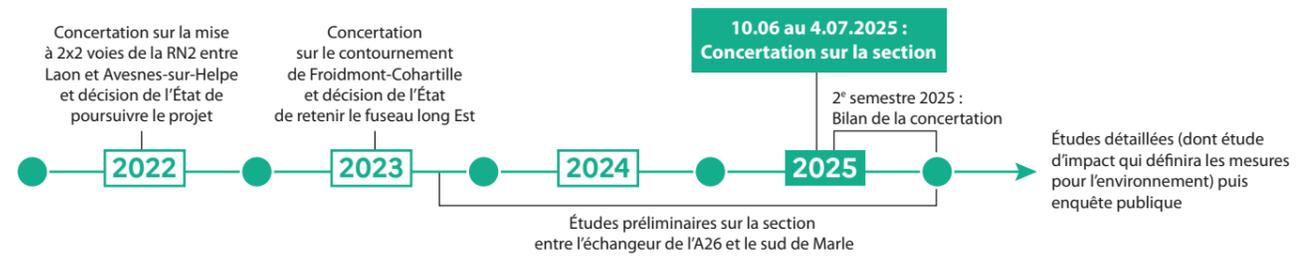
POUR EN SAVOIR +

- Les cartes du projet en grand format
- Le dossier de concertation (il présente l'opération de manière détaillée)

✓ sur RN2.fr

✓ lors de la réunion publique et des permanences de la DREAL Hauts-de-France

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



LES PARTENAIRES DU PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE



Ce document est édité par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – DREAL Hauts-de-France.

Rédaction et conception graphique : Menscom & Studio Kali (groupement Iris Conseil).
Photo : © DREAL Hauts-de-France.
Impression : La Poste - Juin 2025

**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
Liberté
Égalité
Fraternité



RN2
MISE À 2X2 VOIES
ENTRE LAON
ET AVESNES-SUR-HELPE

**SECTION ENTRE
L'ÉCHANGEUR DE L'A26
ET LE SUD DE MARLE**

La section entre l'échangeur de l'A26 et le sud de Marle fait partie du projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Le pacte mobilise l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements de l'Aisne et du Nord et huit intercommunalités pour développer le territoire et agir pour les habitants.



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation qui s'ouvre porte sur l'opération de mise à 2x2 voies de la section de la route nationale (RN) 2 entre l'échangeur avec l'autoroute A26, à Chambry, et le giratoire existant au sud de Marle.

L'aménagement de cette section fait partie du projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. La section intègre le contournement de Froidmont-Cohartille par le fuseau long Est, retenu en 2023.

Toutes vos expressions, questions et remarques lors de la concertation permettront d'enrichir la suite des études. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, maître d'ouvrage, vous remercie d'avance pour votre participation et vos contributions.

LES RENDEZ-VOUS, DU 10 JUIN AU 4 JUILLET 2025

INFORMEZ-VOUS

- ✓ sur www.RN2.fr
- ✓ dans les mairies de Chambry, Barenton-Bugny, Monceau-le-Waast, Barenton-Cel, Verneuil-sur-Serre, Grandlup-et-Fay, Barenton-sur-Serre, Mortiers, Froidmont-Cohartille, Toulis-et-Attencourt, Dercy, Autremencourt, Voyenne, Erlon, Marcy-sous-Marle, Marle et Montigny-sous-Marle
- ✓ au siège de la communauté de communes à Crécy-sur-Serre
- ✓ sur la page Facebook « Projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe »

RENCONTRONS-NOUS & ÉCHANGÉONS SUR LE PROJET

- ✓ Lors de la réunion publique : mercredi 11 juin 2025 à 18 h (Salle des fêtes de Grandlup-et-Fay)
- ✓ Lors des permanences de la DREAL Hauts-de-France :
 - Mairie de Froidmont-Cohartille, vendredi 13 juin 2025, de 10 h à 16 h
 - Salle des fêtes de Verneuil-sur-Serre, jeudi 26 juin 2025, de 10 h à 16 h
 - Mairie de Voyenne, mercredi 2 juillet 2025, de 10 h à 16 h

DÉPOSEZ VOS QUESTIONS & AVIS

- ✓ sur www.RN2.fr
- ✓ Par courriel : rn2@developpement-durable.gouv.fr
- ✓ Par courrier à : DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN2 - Section A26-Marle » – Cité Administrative – 53 rue de la Vallée – 80000 Amiens



RN2.fr

CONTACTER LE GARANT DE LA CONCERTATION

M. Régis GUYOT, garant désigné par la commission nationale du débat public, est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet. **Pour lui écrire :**

- par courriel préférentiellement : rn2@garant-cndp.fr
- par courrier : commission nationale du débat public (CNDP) – Garant RN2 – 244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris



LE CHOIX D'AMÉNAGER LA RN2 « SUR PLACE »



TEMPS DE TRAJET POUR UN CONVOI AGRICOLE
de l'échangeur de l'A26 au giratoire sud de Marle

➔ Aujourd'hui sur RN2
15,4 km en 23 minutes

➔ Demain par l'itinéraire de substitution
19,9 km en 30 minutes

À la suite de l'étude de plusieurs variantes d'aménagement de la RN2 entre l'échangeur de l'A26 et le giratoire sud de Marle, dont une consistant à créer une nouvelle RN2 à côté de l'existante, la solution privilégiée aujourd'hui est une mise à 2x2 voies « sur place », par élargissement de la chaussée actuelle.

L'infrastructure prévue est une route express à 2x2 voies avec un terre-plein central qui contribuera à la sécurité des déplacements.

La vitesse sera de 110 km/h. Un itinéraire de substitution sera nécessaire pour les véhicules lents (engins agricoles, deux-roues motorisés, vélos...) qui ne sont pas autorisés à circuler sur une route express. Cet itinéraire prendra la forme d'une route à double sens. Il empruntera la voirie locale requalifiée en évitant au maximum de traverser les centre-bourgs.

Ces choix contribuent à limiter autant que possible la consommation de terres agricoles.

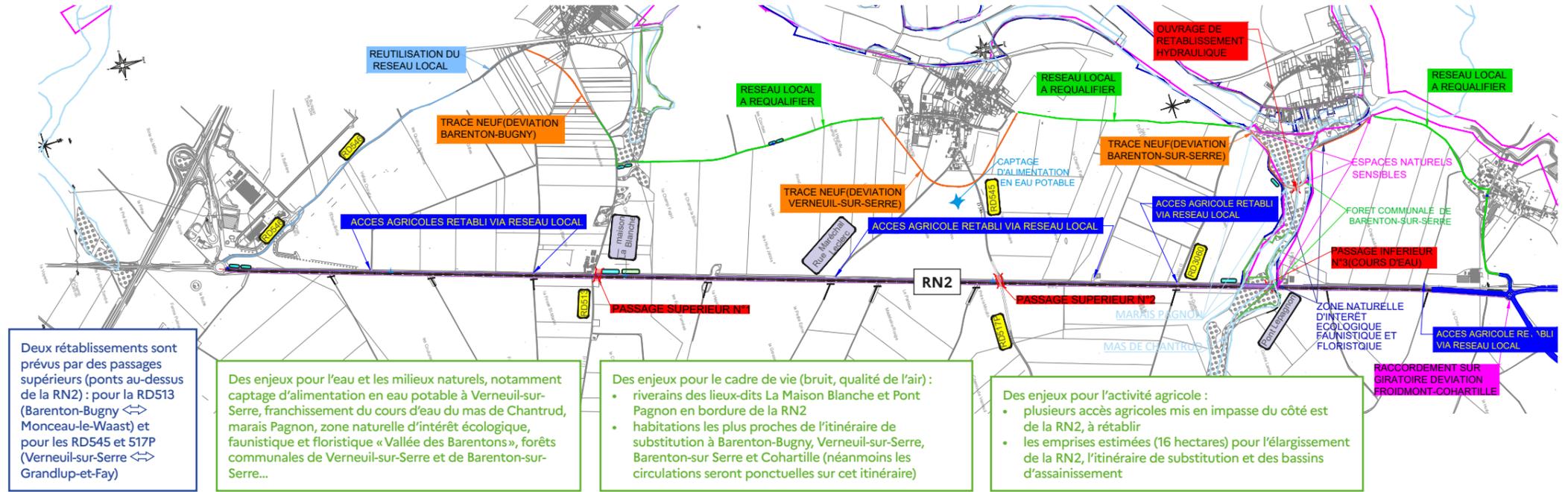
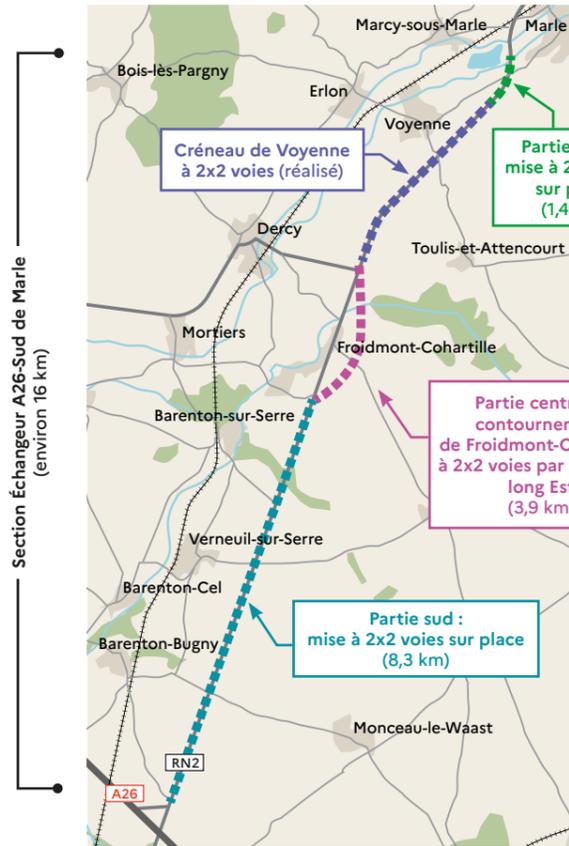
PARTIE SUD :
du giratoire existant entre la RN2 et l'échangeur de l'A26 au futur giratoire sud de Froidmont-Cohartille

La RN2 est élargie à l'est de la chaussée existante

L'itinéraire de substitution est proposé à ce stade via :

- au sud, la RD546 (en l'état)
- des déviations à créer (tracé neuf) pour Barenton-Bugny, Verneuil-sur-Serre et Barenton-sur-Serre
- entre ces déviations, des voies locales existantes (à requalifier)

POUR SITUER LES AMÉNAGEMENTS



Deux rétablissements sont prévus par des passages supérieurs (ponts au-dessus de la RN2) : pour la RD513 (Barenton-Bugny ↔ Monceau-le-Waast) et pour les RD545 et 517P (Verneuil-sur-Serre ↔ Grandlup-et-Fay)

Des enjeux pour l'eau et les milieux naturels, notamment captage d'alimentation en eau potable à Verneuil-sur-Serre, franchissement du cours d'eau du mas de Chantrud, marais Pagnon, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique « Vallée des Barentons », forêts communales de Verneuil-sur-Serre et de Barenton-sur-Serre...

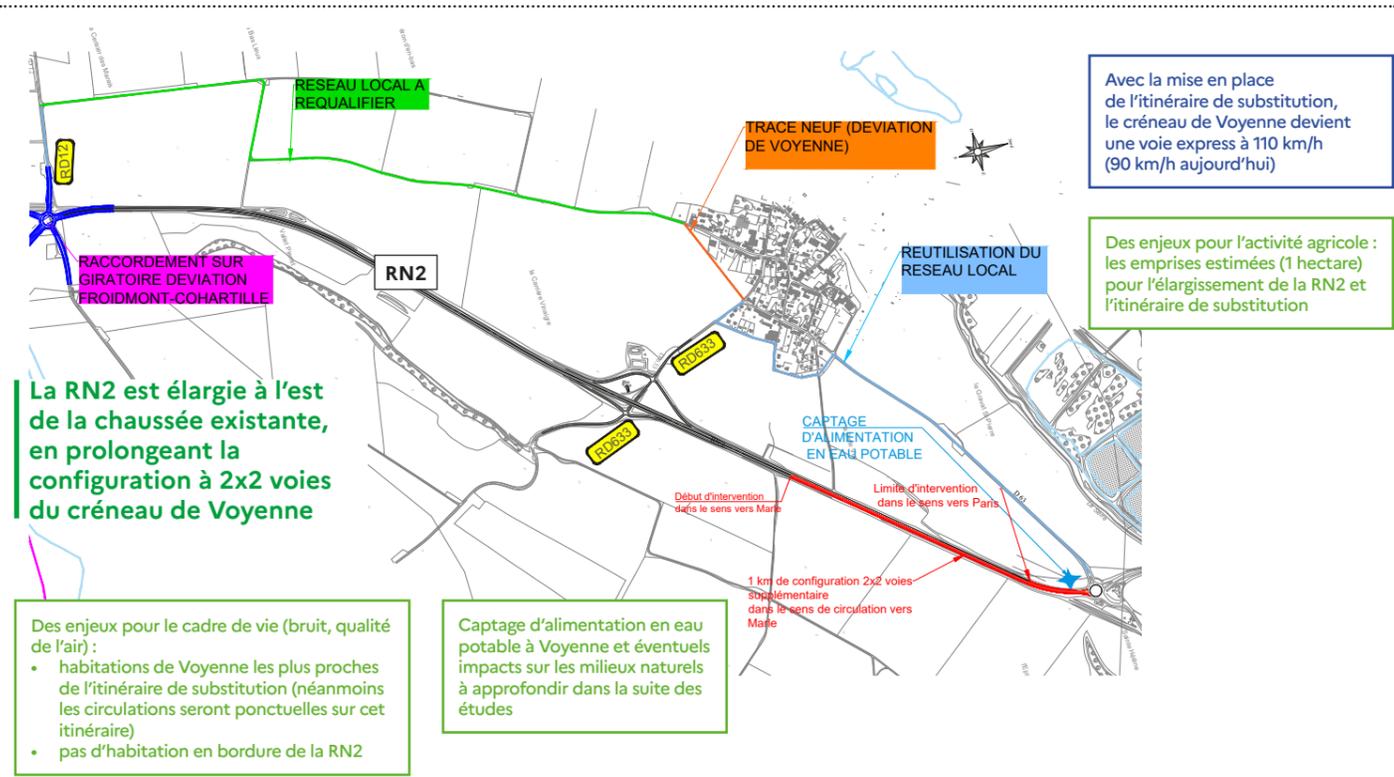
Des enjeux pour le cadre de vie (bruit, qualité de l'air) :

- riverains des lieux-dits La Maison Blanche et Pont Pagnon en bordure de la RN2
- habitations les plus proches de l'itinéraire de substitution à Barenton-Bugny, Verneuil-sur-Serre, Barenton-sur-Serre et Cohartille (néanmoins les circulations seront ponctuelles sur cet itinéraire)

Des enjeux pour l'activité agricole :

- plusieurs accès agricoles mis en impasse du côté est de la RN2, à rétablir
- les emprises estimées (16 hectares) pour l'élargissement de la RN2, l'itinéraire de substitution et des bassins d'assainissement

LES LONGUEURS ET SURFACES CONCERNÉES		
	PARTIE SUD	PARTIE NORD
Mise à 2x2 voies de la RN2	8,3 km	1,4 km
Itinéraire de substitution :	11 km dont :	6,3 km dont :
• existant en l'état (sans intervention)	2,4 km	2,7 km
• en tracé neuf	3,2 km	500 m
• existant à requalifier	5,4 km	3,1 km
TOTAL emprises estimées	16 hectares	1 hectare



Avec la mise en place de l'itinéraire de substitution, le créneau de Voyenne devient une voie express à 110 km/h (90 km/h aujourd'hui)

Des enjeux pour l'activité agricole : les emprises estimées (1 hectare) pour l'élargissement de la RN2 et l'itinéraire de substitution

PARTIE NORD :
du giratoire existant au nord de Froidmont-Cohartille au giratoire existant au sud de Marle

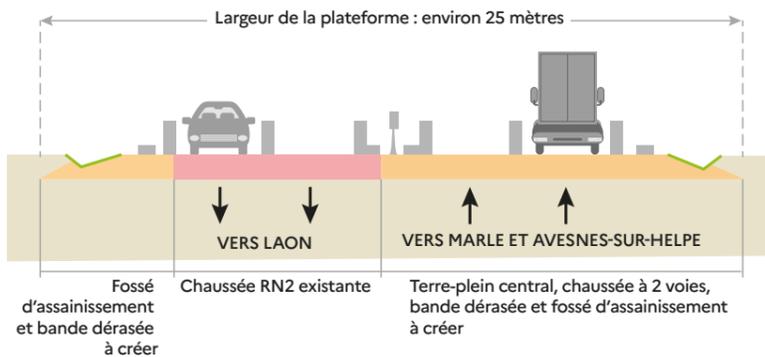
La RN2 est élargie à l'est de la chaussée existante, en prolongeant la configuration à 2x2 voies du créneau de Voyenne

Des enjeux pour le cadre de vie (bruit, qualité de l'air) :

- habitations de Voyenne les plus proches de l'itinéraire de substitution (néanmoins les circulations seront ponctuelles sur cet itinéraire)
- pas d'habitation en bordure de la RN2

Captage d'alimentation en eau potable à Voyenne et éventuels impacts sur les milieux naturels à approfondir dans la suite des études

LE PRINCIPE : RÉUTILISER LA CHAUSSEE EXISTANTE POUR LES 2 VOIES VERS LAON



PARTIE NORD :
du giratoire existant au nord de Froidmont-Cohartille au giratoire existant au sud de Marle

Du sud au nord, l'itinéraire de substitution est proposé à ce stade via la RD12 (en l'état), un chemin agricole existant (à requalifier), une déviation de Voyenne à créer (tracé neuf), puis (en l'état) la rue du Berceau et la rue Montante (aménagements possibles pour faciliter les girations agricoles) et la RD13.